



L'ATBVB organise une demi-journée d'information et d'échanges

## > TRAVAUX RIVIÈRE < ASSURANCE RESPONSABILITÉS ET CONTENTIEUX

Le mardi 16 octobre 2018 à Loudéac (22), de 9h à 13h

### CONTEXTE

Cette demi-journée est inspirée de la journée « Travaux en rivière » organisée par l'ARRA<sup>2</sup> le 26 avril 2018 à Belleville (69).

Dans le cadre de travaux en rivière, les rôles et responsabilités du maître d'œuvre, du maître d'ouvrage, de l'assistant à maîtrise d'ouvrage et de l'entrepreneur doivent être clairement connus. Les questions de responsabilités et d'assurance peuvent parfois complexifier la relation entre les parties prenantes.

*Quelles sont les responsabilités des différentes parties prenantes pour les travaux en rivière ? Quelles différences et quelles spécificités de la responsabilité civile décennale et de la responsabilité civile générale ? Que se passe-t-il en cas de contentieux ?*

Afin de répondre à ces questionnements, l'ATBVB a sollicité le cabinet Couldray avec l'intervention de deux avocats sur deux volets :

1. la responsabilité des constructeurs et l'assurance construction – Ugo FEKRI (avocat à la cours)
2. Les procédures administratives liées aux travaux en rivières – Raphaele ANTONA TRAVERSI (avocat associé)

Leur intervention sera orientée sur une vision maître d'ouvrage qu'entreprise au regard du public visé.

**Nous vous invitons à nous faire part de vos questions afin que les intervenants puissent orienter leur intervention selon vos besoins et attentes lors de votre inscription !**

### OBJECTIFS ET PUBLIC VISE

#### Objectifs :

- Préciser le rôle et les responsabilités des parties prenantes lors des différentes étapes d'un chantier en rivière
- Présenter le cadre juridique et des assurances liés aux travaux en rivière
- Prévenir au mieux les litiges (dans quel cas plutôt maîtrise en interne ou via une prestation?)
- Donner des clés pour prévenir / gérer au mieux un sinistre ou un contentieux

**Public visé :** animateur, coordinateur de bassin versant, techniciens milieux aquatiques

### MODALITÉS ET INSCRIPTION

- Gratuit pour les adhérents de l'ATBVB / 15 € pour les non-adhérents
- Prévoir un chèque de 15 € à l'ordre de l'ATBVB pour le repas du midi

→ Inscription obligatoire jusqu'au 10 octobre dernier délai, [CLIQUEZ ICI](#)

